



Commune de Nouvoitou

Conseil Municipal

Le 26 juin à 20^h, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 21 juin, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - A. GEORGEAULT - J-L DULAC - C. BRETAIRE - L. GOUPIL

ABSENTS EXCUSÉS : F. TACHEN

PROCURATIONS : F. TACHEN donne pouvoir à JM. LEGAGNEUR,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. BELLAMY

2023-49

CREATION DE TARIFS ET ACTION AUTO FINANCEMENT JEUNESSE

Le service jeunesse s'adresse aux jeunes de 10 à 17 ans. Afin de financer une partie des activités des jeunes, le service jeunesse est amené à construire et mobiliser les jeunes sur des actions d'auto-financement. Il peut s'agir de participation à différentes actions et manifestations communales : animation d'un stand de boissons/nourriture, organisation de vide-greniers ou d'une bourse aux jouets, d'événements divers (maison de l'horreur, chasse au trésor, escape game, etc...)

Ces actions d'autofinancement ont plusieurs objectifs :

- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la réalisation d'un projet ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes ;
- Impliquer les jeunes dans un partenariat local ;
- Sensibiliser les jeunes aux contraintes financières d'un projet ainsi qu'à son organisation ;
- Réaliser des projets qui n'auraient pas pu être financés ou maintenus ;
- Acquérir du matériel non financé par la commune.

Les actions financées : une partie des activités, camps, stages, sorties, acquisition de matériel du service jeunesse. Pour 2023, il a été décidé qu'elles serviraient au séjour d'été des 12-17ans et du séjour neige des 13-17 ans.

Les encaissements se feront sur le carnet P1RZ. Afin d'organiser ces actions, voici les tarifs de ventes :

Tarifs Animation	Prix proposés
Emplacement type vide-greniers/bourse aux jouets/etc...	2€/ le mètre

Participation maison de l'horreur 1 personne	
Participation maison de l'horreur 4 personnes	2,50€
Participation chasse au trésor 1 personne (à partir de 6 ans)	1€
Participation chasse au trésor 4 personnes (à partir de 6 ans)	2,50€
Participation Escape-game 1 personne	2€
Participation Escape-game 4 personnes	6€
Maquillage	0,50€
Pêche à la ligne	1€ / la partie

Tarifs Alimentation	Prix en €
Canette 25 cl	1,50
Canette 33 cl	2
Verre de soda, ice tea, etc...	1
Bouteille d'eau 50cl	1
Café (Verre)	1
Petit sachet de bonbons (environ 8 bonbons)	1,50
Grand sachet de bonbons (environ 12 bonbons)	2
Barre sucrée à l'unité	1
Sucettes	1
La part de gâteau	1
Crêpe nature	1
Crêpe sucre	1,50
Crêpe pâte à tartiner	2
Crêpe confiture	2
Lot de 6 crêpes nature	5
Lot de 12 crêpes nature	8
Cookies (à l'unité)	1,50
Barbe à papa	1,50

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ces modifications présentent un intérêt pour la commune et pour les jeunes et les familles résidant sur la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'action d'autofinancement pour le service jeunesse
- **APPROUVE** l'utilisation des fonds
- **APPROUVE** les tarifs proposés.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 27 juin 2023.

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR

